
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 12 mai

Contact presse

- ARS : 06.39.25.23.30 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr
- Préfecture : 06 39 69 00 31 - communication@mayotte.pref.gouv.fr



Coronavirus COVID-19 : la solidarité intra régionale se met en place pour faire face à l'épidémie

Nombre de cas confirmés de Covid-19 à Mayotte	1095
Patients officiellement guéris (mise à jour le 08 mai)	492
Hospitalisation de patients Covid-19	42
dont dans le service de médecine	29
dont dans le service de réanimation	7 (dont 1 en réanimation néonatale)
Décès (depuis le début de la crise covid)	12

Les évacuations sanitaires : une solidarité intra régionale renforcée avec La Réunion

Pour mieux répondre aux besoins hospitaliers liés à l'évolution épidémique, l'ARS de Mayotte et l'ARS de la Réunion travaillent conjointement, en collaboration avec les établissements hospitaliers publics et privés de l'Océan Indien, au renforcement du nombre des évacuations sanitaires de Mayotte vers La Réunion, largement épargnée par l'épidémie.

Cette solidarité intra régionale, largement mise à contribution en métropole à l'acmé de l'épidémie, permet de faire souffler les équipes et de libérer des lits, pour que tous les patients dont l'état de santé l'exige puissent être accueillis au CHM – aux urgences, en médecine, en réanimation, en pédiatrie - dans de bonnes conditions de sécurité et de qualité des soins.

// Qui décide de ces évacuations sanitaires (évasans) ?

La procédure de transfert doit être validée par les *cellules évasans* des hôpitaux de départ et d'arrivée, par le service hospitalier d'accueil bien sûr, ainsi que par les ARS de Mayotte et de la Réunion. 25 à 30 personnes, dont ¼ environ en civière, pourront être transférées par semaine.

// Qui sera évacué ?

Les patients dont le pronostic vital ou fonctionnel est engagé sont naturellement prioritaires, quel que soit leur statut virologique. Des évasans de patients Covid + en vue d'une hospitalisation, d'une réadaptation respiratoire ou de soins de suite, en l'absence d'établissement spécialisé à Mayotte, sont également programmées.

// Quels moyens de transports sont déployés pour assurer les évasans ?

Les évasans sont limitées par les importantes restrictions de vols depuis et vers Mayotte, avec 3 vols Air Austral par semaine de Mayotte à la Réunion. En cas d'urgence vitale, un avion de la compagnie Ewa peut être affrété (1 seule civière par avion).

En lien avec le CHM et le département, l'ARS prépare la mobilisation, durant toute la phase d'état d'urgence sanitaire, d'un avion sanitaire dédié et positionné à Mayotte, qui permettra d'assurer les vols supplémentaires exigés par la santé des populations de Mayotte.

// Quelles sont les mesures prises pour assurer la sécurité des transferts ?

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de la Réunion est un centre de référence et de recours pour l'ensemble de la population des deux îles de Mayotte et La Réunion, mais également dans l'espace plus large de l'Océan Indien. Depuis le début de la coopération, les médecins réunionnais se sont montrés disponibles pour accueillir des patients de Mayotte.

Les équipes qui assurent la préparation des évasans et prennent en charge les patients, de leur départ du CHM à leur arrivée dans un établissement de soins de la Réunion, sont formés et expérimentés. Elles respectent des procédures éprouvées, garantissant la sécurité des patients, des personnels et des autres passagers au cours du transfert. Toutes les précautions sont prises, à chaque étape du transport, pour protéger la population réunionnaise et éviter la diffusion du virus sur le territoire.